

Session des 6 et 7 février 2017

BP 2017

Intervention de Jean-Luc ROTUREAU

**Intervention sur l'Association d'entraide des Conseillers Généraux
et sur l'ASERDEL**

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Sur cette délibération, nous avons deux remarques, l'une porte sur la subvention à l'association d'entraide aux anciens conseillers généraux et l'autre sur l'ASERDEL.

Vous nous proposez une subvention de 80 000€ pour l'association d'entraide des conseillers généraux. Beaucoup d'entre nous participaient symboliquement à cette association, j'en faisais partie comme d'autres, jusque l'an dernier.

Notre intervention se situe dans un contexte compliqué, où les messages politiques sont perturbés par des pratiques anciennes qui ne devraient plus avoir cours aujourd'hui. Pour ce qui concerne l'association d'entraide aux anciens conseillers généraux, l'histoire explique la subvention que nous versions jusqu'ici puisqu'avant 1992, les droits à la retraite étaient quasi inexistantes pour les élus et bon nombre de nos collègues arrêtaient leur profession pour remplir consciencieusement leur mandat en donnant du temps. Il ne s'agit donc pas pour nous d'accuser qui que ce soit ou de crier au scandale sur des pratiques qui s'expliquaient dans une période donnée, en fonction des réalités de l'époque. Mais aujourd'hui chers Collègues, regardons les choses en face : y a-t-il parmi les 11 anciens collègues qui touchaient encore cette aide en pension complète (au 20 juin 2016), un seul parmi eux qui était dans le besoin et qui n'a pas eu depuis 1992 d'autre couverture retraite ?

La volonté d'entraide du début, génératrice de la subvention du département, a-t-elle encore lieu d'être ? NON et vous le savez bien pour la majorité d'entre vous. En ce moment, dans ces périodes si difficiles pour beaucoup de gens, et aussi pour le budget de notre collectivité, ces 80 000€ seraient mieux et plus justement investis sur une aide à la prévention, à l'insertion ou encore aux personnes âgées. Nous serions tous beaucoup plus forts à justifier des efforts nécessaires à tous les niveaux plutôt qu'à verser des pensions à des collègues, dont deux anciens Ministres, un ancien Sénateur et autres élus locaux qui, nous le pensons sans accusation, n'ont pas de besoin financier particulier. Ce qui nous intéresse, c'est le principe et pas les noms, nous tenons à le préciser. Donc nous vous proposons purement et simplement la suppression de cette ligne budgétaire. Nous notons d'ailleurs que dès 2011, la CRC relevait que la convention entre le département et l'association ne déterminait pas les règles de calcul de la subvention en arrêtant les droits acquis en matière de pension de retraite pour les élus concernés et que par ailleurs il n'y avait pas de rapport d'activité de l'association. Alors chers Collègues, Monsieur le Président, soyons justes, sincères, et prenons la décision de stopper ce qui n'est plus aujourd'hui une mesure de solidarité mais un acquis historique qui n'a plus de sens, que personne n'a jamais osé remettre en cause, et qui dans le contexte actuel est choquant. Nous serions prêts s'il le fallait, à regarder avec vous s'il y avait parmi les bénéficiaires des cas particuliers pour qui cet arrêt poserait des problèmes....

Sur l'ASERDEL, nous avons comme chaque année un motif à désaccord.

Vous le savez, l'ASERDEL se définit elle-même comme une association d'élus de droite. Nous avons les références qui le prouvent et vous savez évidemment ce qu'est cette association à but purement politicien. L'association a évidemment le droit d'exister... Mais en quoi une subvention publique, qui par sa définition doit servir l'intérêt général, peut-elle aller à des intérêts particuliers ? Pas plus la loi que la morale ne justifie de telles pratiques. Je note d'ailleurs que des conseils départementaux de droite ont fait marche arrière sur cette subvention. Vous avez Monsieur le Président, tenter l'an dernier de semer la confusion en comparant cette subvention à des participations financières pour des organismes de formation qui peuvent être partisans, qu'ils soient d'ailleurs de gauche ou de droite. Mais comparaison n'est pas raison en l'occurrence. Le financement n'est pas de même nature et n'a absolument rien à voir.

Les organismes de formation des élus (ils sont plus de 200) font l'objet d'un agrément du Ministère de l'intérieur, sur la base d'un véritable catalogue de formation, sur la base d'une équipe de formation qualifiée et le Ministère vérifie tous les deux ans la validité et la réalité de ces formations pour reconduire l'agrément. Le droit à la formation des élus est inscrit dans les textes de notre République. La subvention à l'ASERDEL n'entre pas dans ce cadre et ne peut absolument pas se justifier. Je défendrais le même point de vue s'il s'agissait d'une association d'élus de gauche. Il ne faut pas confondre les deniers publics avec les cotisations volontaires des élus sur leurs deniers propres. L'actualité devrait nous amener à être prudents sur tous ces sujets. Nous demandons donc avec vigueur le retrait de cette subvention de 14 000€ qui pose un problème de droit et un problème d'éthique à l'heure où nous devons tellement être vigilants sur ces sujets.